



DÉCISION du MAIRE N°24- 20

Objet : Révision tarification des locations de salles communales

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réactualiser les tarifs de location de salles,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Les tarifs de location de salles sont fixés comme suit :

RESTAURANT MUNICIPAL

Le restaurant municipal est gratuit pour les associations d'Orthez/Sainte-Suzanne, les syndicats, les organisations politiques représentées au Conseil Municipal, et les partis politiques dans le cadre des campagnes électorales locales.

Location	Propositions	
	TTC	HT (tva 20%)
Résidents Orthez		
Salle 200 m2/jour	120,00 €	100,00 €
Salle 200 m2/jour - ménage inclus	190,00 €	158,33 €
Salle 100 m 2/jour	60,00 €	50,00 €
Salle 100 m 2/jour - ménage inclus	100,00 €	83,33 €
Salle 200 m2/jour - avec matériel *	250,00 €	208,33 €
Salle 200 m2/jour - avec matériel * - ménage inclus	320,00 €	266,67 €
Salle 100 m2/jour - avec matériel*	200,00 €	166,67 €
Salle 100 m2/jour - avec matériel* - ménage inclus	240,00 €	200,00 €
Particuliers non orthéziens, organismes privés, les associations hors Orthez/Sainte-Suzanne, les établissements publics, les collectivités		
Salle 200 m2/jour	150,00 €	125,00 €
Salle 200 m2/jour - ménage inclus	220,00 €	183,33 €
Salle 100 m2/jour	90,00 €	75,00 €
Salle 100 m2/jour - ménage inclus	130,00 €	108,33 €
Salle 200 m2/jour - avec matériel*	370,00 €	308,33 €
Salle 200 m2/jour - avec matériel* - ménage inclus	440,00 €	366,67 €
Salle 100 m2/jour - avec matériel*	250,00 €	208,33 €
Salle 100 m2/jour - avec matériel* - ménage inclus	290,00 €	241,67 €

En semaine s'il y a réservation d'une salle avec une commande de facturation de location de salles.

* Matériel à disposition : self linéaire, armoire froide positif 1200 l, 2 feux vifs, 1 grill, 1 tunnel plonge

LES MUSICALES

L'école de musique d'Orthez/Sainte-Suzanne possède son propre règlement portant sur l'utilisation des salles du bâtiment « Les Musicales ».

La mise à disposition de la grande salle des Musicales, l'auditorium, est conditionnée par la validation d'un projet pédagogique par le directeur de cet équipement. Dans ce cadre, la mise à disposition est consentie à titre gracieux.

SALLES DIVERSES

Les salles énumérés ci-dessous sont gratuites pour les associations d'Orthez/Sainte-Suzanne, les syndicats, les organisations politiques représentées au Conseil Municipal, et les partis politiques dans le cadre des campagnes électorales locales.

Poustelle :

Location – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers :	
journée	40 €
1/2 journée	25 €
Organismes privés à but lucratif - journée	50 €

Piquemal :

Location – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers :	
journée	150 €
1/2 journée	80 €
Organismes privés à but lucratif - journée	200 €

Gascoin :

Location à la journée – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers :	
Petites salles	70 €
Grande salle	100 €
Organismes privés à but lucratif :	
Petites salles	100 €
Grande salle	150 €

Salle annexe (Calandreta), Pierre Seillant :

Location à la journée – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités, particuliers	50 €
Organismes privés à but lucratif	90 €

GYMNASES, STADES, PISCINE, ARÈNES

Les salles énumérés ci-dessous sont gratuites pour les associations d'Orthez/Sainte-Suzanne, l'UNSS hebdomadaire, et le sport adapté.

Gymnase Pierre Seillant

Location – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités :	
journée	400 €
1/2 journée	200 €

Comités départementaux :

Prévoir une convention de mise à disposition ; coût de location + dispositions en cas de dégradations (si responsabilité avérée, les réparations sont imputables aux occupants).

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites; occupation > à 3 = tarification de 100 € par occupation supplémentaire (*)

Grandperrin, Mur à gauche, Palu, Prat, stades :

Location – toute saison	Propositions
Associations hors Orthez, collectivités :	
journée	300€
1/2 journée	150€

Comités départementaux :

Prévoir une convention de mise à disposition ; coût de location + dispositions en cas de dégradations (si responsabilité avérée, les réparations sont imputables aux occupants).

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites; occupation > à 3 = tarification de 100 € par occupation supplémentaire (*)

Piscine :

La piscine municipale est gratuite pour les associations « Orthez Mourenx Natation », et « Orthez Nautique Canoë Kayak ».

Location – toute saison	Propositions
La journée	900 €
La 1/2 journée	450 €
1 ligne d'eau (gratuite pour les pompiers et les gendarmes)	40 € / heure

Les comités départementaux bénéficient de trois occupations gratuites; occupation > à 3 = tarification de 250 € par occupation supplémentaire (*)

(*) Pour l'ensemble de ces équipements, la commune se réserve le droit de refuser ces trois journées d'occupation gratuites si l'équipement est utilisé pour une activité récurrente ou programmée.

Arènes :

Gratuites pour les associations d'Orthez, les établissements scolaires de la commune et les pompiers. Hors fêtes d'Orthez soumises à une tarification spécifique, révisable chaque année.

Location – toute saison	Propositions
Piste :	
La journée sans éclairage	600 €
La journée avec éclairage	670 €
La journée sans éclairage avec préparation piste	700 €
La journée avec éclairage avec préparation piste	770 €

LA MOUTÈTE (hors fêtes d'Orthez soumises à tarification spécifique)

Manifestations à but non lucratif	
Associations orthésiennes, caritatives et solidaires (*)	Propositions
Salle	Gratuit
Salle + matériel	Gratuit
Manifestations à but lucratif	
Associations orthésiennes, caritatives et solidaires (*)	Propositions
Salle	Gratuit
Salle + matériel	Gratuit
Associations extérieurs / organismes privés / les établissements publics/ les collectivités (*)	Propositions
Salle	2 000 €
Salle + matériel	2 000 € + facturation du matériel loué
Moutète – condition d'utilisation et entretien (*)	
Caution	200 €
Nettoyage	200 €
Dégradation / vol / perte de matériel :	
chaise	50 €
table	200 €

(*) Remarques :

- Pour certaines manifestations à vocation caritatives, la commune se réserve le droit d'appliquer une gratuité pour la mise à disposition de l'équipement.
- L'utilisation de la salle aux gras est uniquement dédiée à la remise en température des plats cuisinés.
- Pour toute dégradation sur le mobilier ou immobilier, la facture de réparation totale sera à la charge de l'utilisateur.
- Le Service de Sécurité Incendie et d'Assistance de Personnes (SSIAP) et le chauffage sont à la charge de l'utilisateur.
- Lors de l'état des lieux de sortie, si le nettoyage est insatisfaisant, la commune retiendra la caution engagée.

Article 2^{ème} : Ces tarifs sont applicables aux demandes de location de salle réceptionnées à compter du 1^{er} septembre 2022.

Article 3^{ème} : Cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site de la ville.

Fait à ORTHEZ, le 24 avril 2024

Le Maire d'Orthez / Sainte-Suzanne,
Emmanuel HANON

